



Courrier de l'intersyndicale
SEP UNSA / EPA FSU / SNEP FSU / SGEN CFTD / SNPJS CGT / AI UNSA / SNAPS UNSA
concernant la Formation Professionnelle Statutaire

Paris, le 28 janvier 2021

A l'attention de

Mme Roxana MARACINEANU
Ministre déléguée aux Sports
95 avenue de France
75013 PARIS

M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education Nationale, de la
Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Mme Sarah EL HAIRY
Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Madame Marie-Anne Lévêque
Secrétaire Générale du MENJS et du
MESR
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Copie à

M. Benoît Coquille, conseiller social de Madame El Haïry
M. Gilles Nedelec, conseiller social de Madame Maracineanu
M. Jean-Benoît Dujol, Directeur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Jeunesse
M. Gilles Quenehervé, Directeur des Sports
M. Eric Journaux, directeur de cabinet de Madame la Ministre des Sports
Mme Martine Gustin-Fall, inspectrice générale de l'éducation, des sports et de la recherche,
présidente du comité de pilotage stratégique et du conseil pédagogique de la formation
professionnelle statutaire Jeunesse et Sports
Mme Florence Dubo, adjointe au directeur général des ressources humaines DGRH du
MENJS



Madame, Monsieur,

L'ambition d'une refondation éducative des missions et des métiers de Jeunesse et Sports constitue le cœur de notre demande de transfert à l'Éducation Nationale. C'est pour cette raison que lors du comité technique ministériel Jeunesse et Sports du 14 janvier 2021, une large intersyndicale a préparé et lu une déclaration commune concernant la formation professionnelle statutaire et l'affectation des collègues « Jeunesse et Sports » en janvier 2021.

Malgré les réponses et explications données en séance, nous ne nous satisfaisons pas d'une promesse de groupe de travail. Nous attirons votre attention sur l'impérieuse nécessité de débiter le chantier de rénovation de la formation statutaire dès à présent.

Nous avons noté votre volonté d'organiser des concours de professeur de sport, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, conseiller technique et pédagogique supérieur jeunesse et sports et d'inspecteur de la jeunesse et des sports en 2021, mais cette perspective ne peut s'envisager que dans le cadre d'une formation professionnelle statutaire rénovée pour une affectation des lauréat.e.s en septembre 2021.

Nous attirons également votre attention sur l'urgence des arrêtés de concours avant le mois de mars pour permettre l'affectation des stagiaires en septembre 2021.

Jusqu'à présent, les arrêtés étaient publiés en janvier pour laisser le temps d'organiser les concours, de laisser un temps d'inscription, de composer les jurys et d'organiser les épreuves écrites et orales.

En temps normal l'exercice est exigeant. En période de crise sanitaire et d'incertitude permanente cela devient impossible sauf, notamment, à laisser perdurer les situations particulièrement dégradées d'entrée dans les corps pour nos futurs collègues.

Les conditions d'affectation des lauréats de concours 2020 et le début de leur formation à distance nous confortent dans l'idée de tout revoir. Cette position est confirmée suite au groupe de travail relatif à la formation continue qui s'est déroulée le 25 janvier.

Nous sommes favorables à l'idée de concevoir la formation professionnelle statutaire et la formation continue comme un « bloc », au service des collègues dans la découverte et l'exercice de leurs métiers et dans leurs parcours.

Nous sommes favorables à l'idée d'une « coopération » entre les différentes parties prenantes : la sous-direction de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales de la DGRH du MENJS, les directions métiers que sont la DJEPVA et la Direction des Sports, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et nos organisations syndicales.

Pour ces raisons, nous demandons dès maintenant l'ouverture du chantier de la formation professionnelle statutaire auquel doivent être étroitement associées les directions métiers.



Un calendrier précis et une méthode de travail doivent nous être proposés pour que la formation soit opérationnelle dès septembre 2021. Le calendrier et la méthode peuvent être examinés au CTMJS du 2 février.

Enfin, nous demandons que soient envisagées dans les plus brefs délais des aménagements et des ajustements dans la formation statutaire, afin de tenir compte du contexte institutionnel et sanitaire et de les rendre compatibles aux exigences dues à des corps de catégorie A en charge de politiques publiques éducatives.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.

L'intersyndicale EPA-SNEP (FSU)/SNPJS (CGT)/SGEN (CFDT)/AI-SNAPS-SEP (UNSA)